

Vous êtes en apprentissage et vous voulez passer votre permis ?

Depuis le 1er janvier 2019, les apprentis peuvent bénéficier d'une aide de **500€** pour financer leur permis de conduire. Le montant de l'aide est fixé à 500 €, quelque soit le montant des frais engagés. Elle est attribuée qu'**une seule fois** et **peut être cumulable** avec les autres aides perçues par le bénéficiaire, y compris les prestations sociales.

Pour qui ?

Pour tous les apprentis remplissant les conditions suivantes :

- être âgé de **18 à 30 ans**
- être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours
- être inscrit dans une auto-école et engagé dans la préparation du permis B

Étape 1 : Inscription dans votre auto-école

Étape 2 : Choix de la formation

A vous de choisir la formation qui vous correspond. [Permis B en apprentissage classique](#), [conduite accompagnée](#), [conduite supervisée](#) ou [permis B/AAC boîte automatique](#),

Étape 3 : Demande du financement auprès du CFA

Vous devez effectuer une demande de financement auprès du CFA (centre de formation apprentis) dans lequel vous êtes inscrit. Une fois le document de demande réceptionné, vous devez **transmettre au CFA** les éléments suivants :

- **Le document de demande d'aide complet et signé**
- **La copie recto-verso de la carte nationale d'identité (ou autre pièce d'identité : passeport, titre de séjour)**
- **La copie du devis ou facture de l'école de conduite datant de moins de 12 mois.**

Étape 4 : Réception de l'aide

Vous pouvez ensuite bénéficier de l'aide versée par le CFA et poursuivre votre formation au permis de conduire.